

## ANALYSE

# « Femmes et Hommes en Belgique » : S'appropriier quelques statistiques et indicateurs de genre

*Par Séverine Demotte (rédaction) et Cécile De Wandeler (coordination), Bureau d'étude et de documentation de Vie Féminine.*

### Introduction

« Femmes et Hommes en Belgique. Statistiques et indicateurs de genre » est un outil objectif au service de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette publication de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes (IEFH) fournit de nombreuses informations sur la situation des femmes et des hommes en Belgique dans de multiples domaines. Cela permet de mettre en évidence les différences entre les hommes et les femmes et, ainsi, d'identifier objectivement les discriminations dont sont encore victimes les femmes. Mais pour permettre à ces statistiques et indicateurs de genre de servir efficacement de sonnette d'alarme, il est nécessaire de se pencher plus attentivement sur certains chiffres-clés.

Du fait de la masse d'informations qu'ils présentent, les tableaux et graphiques de l'IEFH sont souvent compliqués et accompagnés de quelques clés d'analyse parfois un peu maigres. Afin d'y voir plus clair et de ne pas s'égarer parmi ce flot de données, nous avons sélectionné et analysé certains chiffres-clés utiles pour nos réflexions en lien avec les six thématiques d'action de Vie Féminine :

- Lutte contre la précarité et la pauvreté.....p. 2
- Lutte contre le statut précaire et promotion des emplois de qualité.....p. 5
- Lutte contre les violences conjugales et familiales.....p. 9
- Promotion de la santé et du bien-être des femmes.....p. 11
- Lutte contre le sexisme.....p. 13
- Se construire des droits.....p. 15

Mais pour un travail plus approfondi sur ces thématiques ou sur d'autres, l'ensemble des statistiques et indicateurs de genre est disponible en ligne :

[http://igvmiefh.belgium.be/fr/publications/vrouwen\\_en\\_mannen\\_in\\_belgi\\_genderstatistiek\\_en\\_en\\_-\\_indicatoren\\_editie\\_2011.jsp?referer=tcm:337\\_160844-64](http://igvmiefh.belgium.be/fr/publications/vrouwen_en_mannen_in_belgi_genderstatistiek_en_en_-_indicatoren_editie_2011.jsp?referer=tcm:337_160844-64)

# 1. Lutte contre la précarité et la pauvreté

Comme nous l'avons affirmé dans « Au féminin précaire »<sup>1</sup>, la précarité résulte de l'accumulation de différentes difficultés qui pèsent lourd sur les épaules des femmes. Mais pour évaluer cette précarité, les multiples indicateurs qui mesurent le degré d'autonomie économique des femmes sont toujours très révélateurs.

## 1.1 Ecart salarial

- L'écart salarial s'élève en moyenne à 23 % ce qui équivaut, sur un an, à un montant de 3,6 milliards d'euros en défaveur des femmes.

Écart salarial sur base des salaires horaires et des revenus annuels, selon le statut (2008)

	Secteur privé		Secteur public		Total
	Ouvriers	Employés	Contractuels	Statutaires	
Écart salarial - salaires horaires	17%	25%	5%	-1%	10%
Écart salarial - revenus annuels	37%	36%	17%	11%	23%

Sources : Bureau fédéral du Plan et DGSIE, Enquête sur la structure et la répartition des salaires.

Cet écart salarial entre les femmes et les hommes n'a que peu diminué ces dernières années. C'est au niveau des gros salaires qu'il se marque le plus, les postes à haute rémunération étant occupés majoritairement par des hommes. De leur côté, les femmes travaillent bien plus souvent à temps partiel. C'est la raison pour laquelle l'écart salarial est plus grand lorsqu'il s'agit des revenus annuels : non seulement payées moins à l'heure que les hommes, le monde professionnel ne laisse pas aux femmes la possibilité de travailler autant d'heures que les hommes, ce qui accentue encore l'écart. Mais seule la moitié de l'écart salarial trouve des explications dans l'insertion différenciée des femmes et des hommes sur le marché du travail.

## 1.2 Ecart de pension

- Près de 2 femmes sur 3 ont une pension inférieure à 1000 euros.

Les femmes sont donc surreprésentées au sein des petites pensions (- de 1000 €), alors que 2 hommes sur 3 percevront une pension supérieure à 1000 €, bénéficiant notamment de la quasi-totalité des pensions au taux ménage, lorsqu'ils ont leur conjointe à charge (donc sans revenus).

- Plus de la moitié des femmes ayant droit à une pension de retraite la cumule avec une pension de survie<sup>2</sup>.

Ce sont donc les droits dérivés de leur mariage qui leur permettent d'atteindre un niveau plus élevé de pension et non leurs propres droits à la pension. Mais même ainsi, le montant moyen de leur pension est encore loin derrière celui des hommes. Les femmes non mariées, même si elles ont vécu en couple, ne bénéficient pas de cette mesure.

<sup>1</sup> Vie Féminine, *Au féminin précaire*, Bruxelles : Vie Féminine, 2006.

<sup>2</sup> La pension de survie se base sur la carrière du/de la partenaire décédé-e, contrairement à la pension de retraite qui se base sur la carrière de l'ayant-droit.

- Plus des 2/3 des bénéficiaires de la GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) sont des femmes.

La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA), qui complète ou remplace une pension insuffisante ou inexistante, concerne plus de femmes que d'hommes. Les montants versés par le biais de la GRAPA ne sont pas très importants<sup>3</sup>. Pourtant, certaines personnes âgées ne touchent que cette allocation : 80 % d'entre elles sont des femmes.

### 1.3 Revenu d'intégration sociale (RIS)

- Près de 95.000 personnes bénéficient d'un revenu d'intégration sociale en Belgique<sup>4</sup>. 57 % des bénéficiaires du RIS sont des femmes. Près de 40 % d'entre elles ont au moins un enfant à charge.

Le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale est en constante augmentation au fil des ans et concerne toujours une majorité de femmes. Mais l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes bénéficiaires tend à se réduire.

- Il y a 5 fois plus de mères monoparentales qui bénéficient d'un revenu d'intégration sociale que de pères dans la même situation.

Même si de plus en plus de pères vivent seuls avec leurs enfants, la règle demeure pour la mère d'en avoir la charge entraînant des coûts de la vie de tous les jours plus élevés. Le non-paiement des pensions alimentaires<sup>5</sup> ne fait qu'aggraver une situation déjà fort compliquée.

- Plus de 15.000 jeunes femmes de 18 à 24 ans bénéficient d'un revenu d'intégration sociale.
- Après 60 ans, il y a 2 fois plus de femmes bénéficiaires du CPAS que d'hommes.

On observe donc une concentration des bénéficiaires de CPAS aux deux bouts des parcours de vie, mais les femmes sont toujours majoritaires au sein de toutes les tranches d'âge. Et si le nombre d'hommes bénéficiaires du CPAS diminue dans les tranches plus âgées, le nombre de femmes au contraire reste constant, creusant ainsi d'années en années un écart de plus en plus important avec les hommes.

### 1.4 Degré de dépendance financière

- Plus d' 1/3 des femmes dépendent des revenus des personnes avec lesquelles elles vivent.

Le taux de dépendance financière représente la proportion de personnes qui, pour ne pas se trouver sous le seuil de pauvreté<sup>6</sup>, doivent dépendre des revenus de leur partenaire (ou d'autres membres de la famille). Cet indicateur s'appuie donc sur les revenus individuels des personnes et non sur les revenus des ménages, offrant ainsi une approche de l'autonomie économique réelle des femmes.

<sup>3</sup> 953€ maximum pour une personne isolée et 635€ maximum pour une personne cohabitante.

<sup>4</sup> Source : SPP Intégration sociale.

<sup>5</sup> Voir chapitre « 6.1 Mariages, divorces et cohabitation légale » pour plus de détails.

<sup>6</sup> En Belgique, le seuil de pauvreté est évalué à 973 €/mois pour une personne isolée et à 2044 €/mois pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants. Source : SPF Economie.

Si le taux de dépendance financière des femmes est toujours plus élevé<sup>7</sup> que celui des hommes, certains facteurs l'amplifient (l'âge, le niveau de formation, la composition de famille,...).

- **2 femmes sur 10** dépendantes financièrement occupent un emploi à **temps plein** ou à **temps partiel**.

Si le fait d'avoir un emploi joue un rôle essentiel pour lutter contre la précarité, ce n'est pas toujours suffisant : certaines femmes, qui travaillent pourtant à temps plein ou à temps partiel, ont des revenus personnels inférieurs au seuil de pauvreté.

- **1 femme de + de 50 ans sur 2** dépend financièrement d'une autre personne.

La différence avec les hommes est flagrante puisqu'ils ne sont qu'un sur dix à vivre sous le seuil de pauvreté lorsqu'ils atteignent la soixantaine.

- **La moitié des femmes peu qualifiées** (secondaire inférieur) ont besoin des revenus de quelqu'un d'autre pour ne pas sombrer dans la pauvreté.

Les femmes peu qualifiées éprouvent davantage de difficultés à obtenir un emploi, et d'autant plus un emploi de qualité<sup>8</sup>. Pour les femmes disposant d'une formation supérieure, la situation est meilleure mais toujours moins bonne que celle des hommes, dont les revenus sont moins influencés par le niveau de formation.

- **7 femmes non-européennes sur 10** dépendent des revenus d'autres membres de leur famille.

Les femmes immigrées se heurtent à la barrière de l'insertion sur le marché du travail et sont confrontées à de multiples obstacles : discrimination à l'embauche et salariale, non-reconnaissance de diplômes, etc. Beaucoup d'entre elles sont orientées vers des emplois précaires (titres-services,...) ou se tournent vers le secteur informel (travail au noir,...) qui souvent ne leur garantissent pas l'autonomie économique. Le cercle familial peut devenir alors le seul rempart face à la pauvreté.

- **Près de 30 % des femmes vivant en couple avec 1 enfant** sont dépendantes financièrement.

Dans les couples avec enfant(s), le taux de dépendance financière des femmes est élevé, alors que celui des hommes se trouve à un niveau très bas : moins d'1 homme sur 10 est concerné. Cela confirme que pour de nombreux couples, les rôles traditionnels impliquant un homme qui travaille tandis que la femme s'occupe de la famille sont toujours d'actualité.

---

<sup>7</sup> Excepté pour « Composition de famille : autres formes de famille ».

<sup>8</sup> Un emploi de qualité offre une autonomie financière individuelle, une protection sociale suffisante et un équilibre entre les différents temps de vie (professionnel, familial,...).

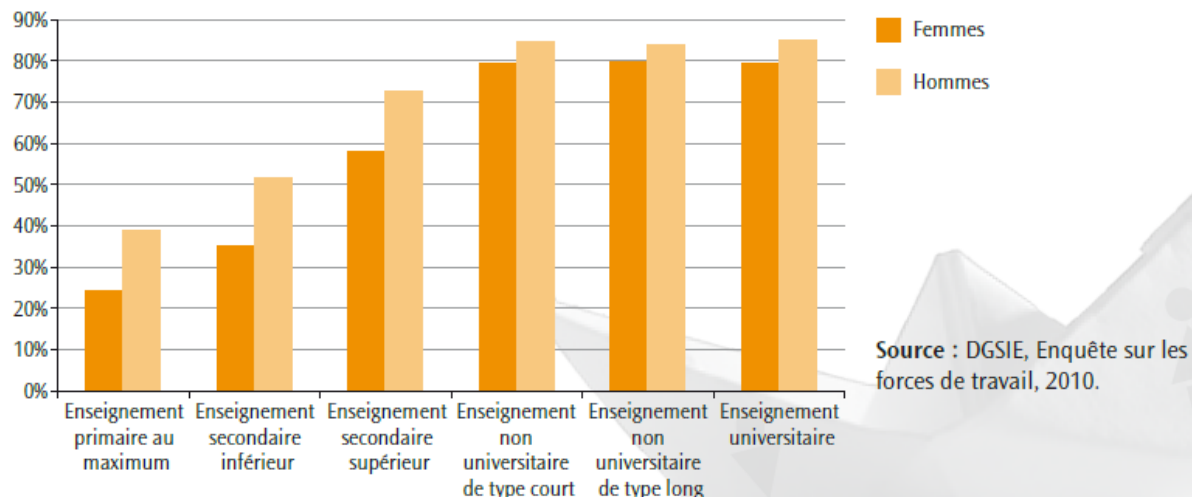
Source : Vie Féminine, *Quels critères pour un emploi de qualité ?*, Analyse, 2008, p. 2.

## 2. Lutte contre le statut précaire et promotion des emplois de qualité

### 2.1 Travail rémunéré

Les statistiques livrées par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes confirment les données connues sur l'emploi des femmes. Même si le taux d'emploi des femmes a fort augmenté ces dernières années, les hommes demeurent plus actifs sur le marché du travail. Passé 50 ans, l'écart se marque encore davantage. Certains statuts professionnels demeurent majoritairement féminins (conjoint-e aidant-e,...) et induisent des risques plus importants de dépendance financière. L'écart salarial<sup>9</sup> entre les femmes et les hommes est toujours d'actualité. Il est en partie entretenu par la ségrégation horizontale (les femmes sont concentrées dans certains secteurs : soins de santé, services sociaux, personnel ménager), la ségrégation verticale (les femmes se retrouvent sous-représentées dans les fonctions supérieures) et le recours au temps partiel.

Taux d'emploi selon le niveau de formation et le sexe (2010)



Le taux d'emploi des femmes bénéficiant d'une formation supérieure est presque équivalent à celui des hommes, mais toujours un peu inférieur. Pour les femmes, plus souvent qualifiées<sup>10</sup> que les hommes aujourd'hui, la variable « sexe » continue donc à jouer un rôle plus important face à l'emploi que la variable « diplôme ». Dès qu'il s'agit de femmes moyennement<sup>11</sup> ou peu qualifiées<sup>12</sup>, les différences entre les taux d'emploi des hommes et des femmes s'accroissent d'autant plus que le niveau de formation est faible.

<sup>9</sup> Voir chapitre « 1. Lutte contre la précarité et la pauvreté » pour plus de détails.

<sup>10</sup> En 2010, parmi la population belge hautement qualifiée âgée de 25 à 64 ans, on comptait environ 110.000 femmes de plus que d'hommes.

Source : IEFH, *Idem*, p. 322.

<sup>11</sup> Moyennement qualifiées : diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

<sup>12</sup> Peu qualifiées : au maximum, diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

Nombre de femmes et d'hommes au foyer dans la population en âge de travailler, et pourcentage de croissance par rapport à 1986 (2010)

	Nombre	Pourcentage de croissance
Femmes au foyer	472.492	-61%
Hommes au foyer	15.705	+165%

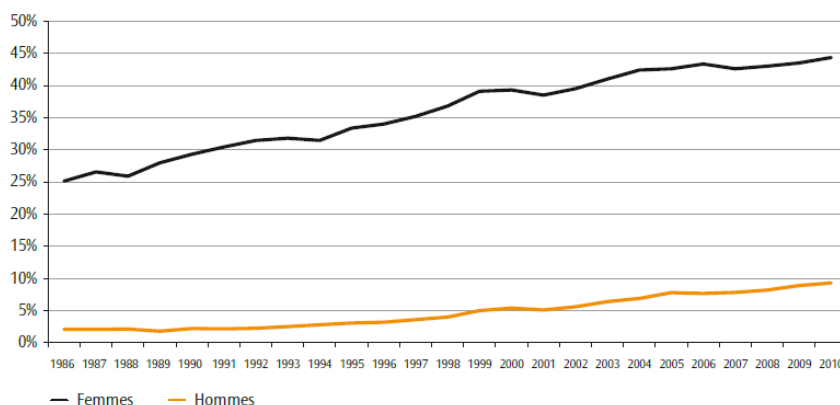
Source : DGSIE, Enquête sur les forces de travail, 2010.

Les femmes au foyer sont de moins en moins nombreuses, mais le « statut » de parent au foyer reste typiquement féminin, puisqu'on compte 30 femmes pour un homme dans cette situation.

## 2.2. Temps de travail

- Les femmes représentent **un tiers des personnes travaillant à temps plein**.
- Les femmes constituent **80% des personnes travaillant à temps partiel**. Sur l'ensemble des femmes salariées, **45 % travaillent à temps partiel**.

Évolution du taux de travail à temps partiel selon le sexe (1986-2010)



Source : DGSIE, Enquête sur les forces de travail, 2010.

Le travail à temps partiel a augmenté continuellement ces dernières années pour l'ensemble des travailleurs/euses (mais le pourcentage d'hommes concernés reste marginal comparé à celui des femmes). C'est un signe d'une baisse globale dans la qualité du travail, qui implique aussi une protection sociale partielle et un risque de dépendance financière accru.

- **1 femme sur 3** qui travaille à temps partiel occupe un **1/2 temps**.

Les femmes qui travaillent à temps partiel sont majoritairement employées à mi-temps, viennent ensuite les 4/5<sup>e</sup> temps. C'est l'inverse pour les hommes. Ainsi, même quand les hommes travaillent à temps partiel, ils s'éloignent moins de la norme de travail à temps plein que les femmes.

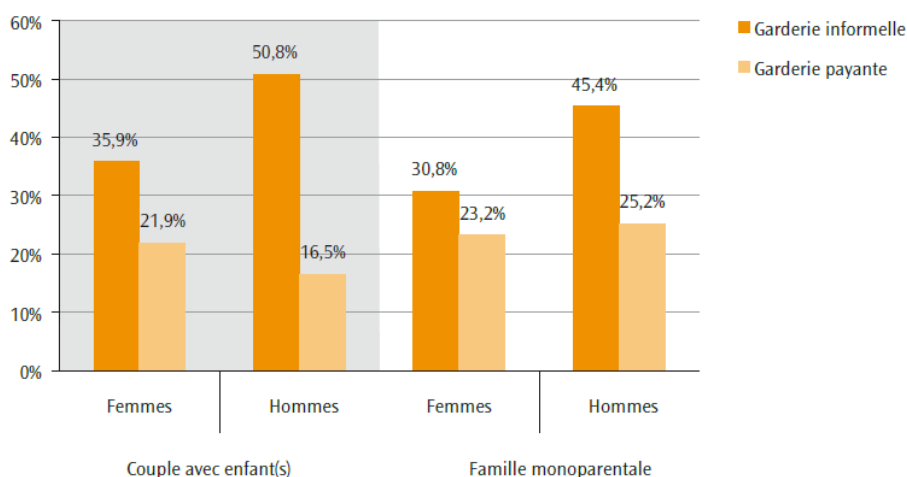
- La **prise en charge des enfants ou de personnes dépendantes** est la raison invoquée par **1 femme sur 5** pour expliquer son emploi à temps partiel.

Que le travail à temps partiel résulte ou non d'un choix individuel, des mécanismes structurels construisent les importantes différences entre femmes et hommes : l'organisation des entreprises, le manque de modes de garde d'enfants, la conception traditionnelle des rôles,... La société fait reposer le soin aux autres principalement sur les épaules des femmes. Celles-ci seront dès lors majoritaires à renoncer à un emploi à temps plein et à rogner sur leur autonomie économique actuelle et future.

### 2.3 Articulation des temps privé et professionnel

- **1 femme sur 2 réduit son temps de travail à cause du manque de services de garderie abordables financièrement et de qualité<sup>13</sup>.**
- **Seuls 10 % des mères en couple peuvent confier la garde de leurs enfants à leur partenaire.**

Recours aux services de garderie selon la situation familiale et le sexe (2005)



Source : DGSIE, Enquête sur les forces de travail, Module conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, deuxième trimestre 2005.

La garde des enfants repose principalement sur les femmes qui ne peuvent presque compter que sur elles-mêmes, ce qui a de lourdes retombées sur leur vie professionnelle. Le peu d'implication des hommes (seul 1 sur 4 a réduit son temps de travail afin de pallier à la garde des enfants) et un nombre insuffisant de places d'accueil créées par les pouvoirs publics sont en grande partie responsables de cette situation.

- **Plus de 60 % des crédits-temps sont pris par des femmes. Plus de la moitié des crédits-temps pris par des femmes concernent des réductions de 1/5 du temps de travail.**
- **95 % des crédits-temps à temps plein pour éduquer un enfant de moins de 8 ans sont pris par des femmes.**

Via les formules de crédit-temps, les femmes diminuent leur temps de travail mais tout en gardant un réel ancrage dans l'emploi. Elles optent plus rarement pour un crédit-temps à temps plein (moins d'1 femme en crédit-temps sur 10). Les femmes font appel au crédit-

<sup>13</sup> Voir la campagne de Vie Féminine « Un enfant = une place d'accueil de qualité » pour plus d'informations : <http://www.viefeminine.be/spip.php?rubrique378>

temps en majorité pour mieux articuler leur vie professionnelle et leur vie privée. Les hommes, quant à eux, l'utilisent presque exclusivement afin d'aménager leur fin de carrière, une fois passée la cinquantaine.

- Plus de 3/4 des congés thématiques sont pris par des femmes.

Rappelons que les congés thématiques (parental, personne malade, soins palliatifs) sont un droit individuel de chaque travailleur ! Pourtant les écarts entre femmes et hommes sont encore plus marqués que pour le crédit-temps, ce qui s'explique sans doute par les motifs de ces congés, explicitement liés au soin des autres, un domaine que la société délègue très souvent aux femmes. Ces congés sont le plus souvent pris sous forme de réduction partielle des prestations (1/5<sup>e</sup> temps ou mi-temps), sauf dans le cas d'un congé thématique pour soins palliatifs.



## 3. Lutte contre les violences conjugales et familiales

### 3.1 Violences conjugales

« Il n'est pas si simple de présenter une évaluation chiffrée de ce phénomène.[...] les victimes de violences ne sont pas enclines à déclarer un délit [...] encore moins lorsqu'elles entretiennent une relation intime avec l'auteur des faits et lorsqu'il s'agit de violence sexuelle. C'est pourquoi les chiffres liés à la violence entre partenaires correspondent presque toujours à des sous-estimations du problème. »<sup>14</sup>

- 15% des femmes<sup>15</sup> déclarent avoir subi dans les 12 mois qui précèdent au moins un acte de violence commis par leur partenaire (actuel ou ancien).
- 4 victimes sur 5 de violence intrafamiliale<sup>16</sup> sont des femmes. Le partenaire est l'auteur du pire fait de violence vécu par près d'1 femme sur 3.

Les femmes et les hommes ne sont pas sur un pied d'égalité face aux violences. Si les hommes sont plus nombreux à avoir un jour été confrontés à des actes de violences au cours de leur vie d'adulte, la grande majorité de celles-ci sont le fait d'une personne autre que le/la conjoint-e. La tendance s'inverse radicalement du côté des femmes où c'est plus souvent leur partenaire qui est en cause.

- On estime à peine à 3,3 % le nombre des victimes de violences entre partenaires qui font une déposition auprès de la police<sup>17</sup>, ce qui équivaut pourtant en moyenne à 121 plaintes par jour.

Le nombre de plaintes liées à des violences conjugales est en augmentation au fil des ans. Les efforts des institutions et associations féministes et de femmes pour dénoncer ces violences, dans une société qui cherche cependant toujours à les minimiser, commencent peut-être à porter leurs fruits. Quelle que soit la forme de violence (physique, économique ou sexuelle), les femmes composent toujours la majorité des victimes (entre 76 % et 97 %) et les hommes la majorité des auteurs présumés (entre 80 % et 96 %).

### 3.2 Violences sexuelles

- Il y a environ 2.700 viols commis sur des femmes chaque année, soit plus de 7 femmes violées chaque jour en Belgique<sup>18</sup>.
- Près de 9 viols sur 10 concernent des femmes.

<sup>14</sup> Source : IEFH, *Idem*, p. 272.

<sup>15</sup> Interrogées dans le cadre d'une enquête téléphonique.

<sup>16</sup> « La violence intrafamiliale recouvre également la maltraitance d'enfants et de personnes âgées ainsi que la violence entre frères et sœurs. » Source : IEFH, *Idem*, p. 289.

<sup>17</sup> Ce chiffre a été obtenu par l'IEFH au départ de données recueillies lors d'une grande enquête menée en 2009. Le nombre de personnes ayant déclaré avoir été victimes de violences a été croisé avec celles qui ont indiqué s'être rendues à la police. Il y a donc 3,3 % des victimes répertoriées par l'enquête qui ont fait une déclaration ou ont déposé plainte à la police. L'IEFH insiste sur « le décalage existant entre les statistiques policières et la réalité de terrain. »

Source : IEFH, *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*, Bruxelles : IEFH, 2010, p. 98.

<sup>18</sup> Nous avons dû calculer nous-mêmes ces chiffres puisque les Statistiques de l'IEFH présentent d'une part des données non ventilées par sexe sur le nombre de faits de viol recensés par la Police fédérale puis d'autre part, des chiffres rendant compte des proportions de femmes et d'hommes parmi les victimes et les auteurs.

Le phénomène est quasiment exclusivement masculin du côté des auteurs, puisque 98 % des suspects de viols sont des hommes.

La publication met en lumière, par ces chiffres, la proportion d'hommes ayant subi un viol (13 %), ce que n'a pas manqué de reprendre la presse d'ailleurs. Cela fait en quelque sorte passer pour une banalité le nombre de femmes violées chaque jour. Mais tous les chiffres sur les violences présentés dans la publication sont à prendre avec précautions. Ils viennent de sources multiples, n'utilisant pas toutes les mêmes méthodologies, ni la même définition des violences. Mais surtout, ils ont été récoltés par des institutions qui partent du principe que la violence est un phénomène neutre, qui touche les hommes et les femmes au même titre. Cela a pour effet d'individualiser les violences et d'invisibiliser l'aspect collectif et social de ce phénomène. Pour notre part, nous considérons que les violences à l'égard des femmes s'inscrivent dans un système plus global, où les multiples violences (de l'injure jusqu'au meurtre) sont l'outil et l'expression de la domination patriarcale<sup>19</sup>.

---

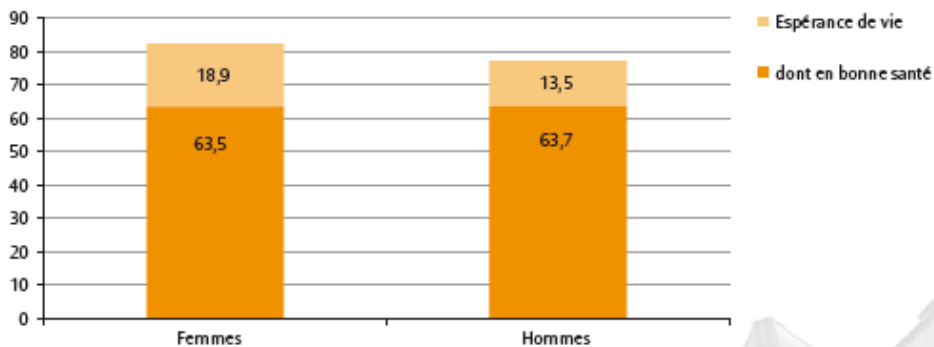
<sup>19</sup> Vie Féminine, *Pour une lecture féministe des violences conjugales*, Prise de position, 2010, p. 2.

## 4. Promotion de la santé et du bien-être des femmes

### 4.1 Santé globale

- Plus de 20 % des femmes ne sont pas satisfaites de leur état de santé.
- Les femmes dépensent environ 400 euros de plus par an pour les coûts liés à leur santé.

Espérance de vie, et espérance de vie en bonne santé (en années) (2009)



Sources : Espérance de vie en bonne santé : Eurostat sur la base de SILC ; Espérance de vie : DGSIE.

Les dépenses plus importantes des femmes pour leur santé s'expliquent pour une part par les frais liés aux grossesses. D'autre part, c'est connu, elles vivent aussi plus longtemps que les hommes. Mais ce qui est moins connu, c'est que cette période de vie « supplémentaire » n'est pas une période de vie en « bonne santé ». Lorsque l'on croise la précarité dans laquelle vivent de nombreuses femmes âgées et le nombre plus important d'années qu'elles passent en mauvaise santé, il y a de quoi s'inquiéter pour la qualité de fin de vie des femmes.

### 4.2 Vie sexuelle et reproductive

- En moyenne, une femme a son premier enfant à 28 ans.
- Il y a eu un peu plus de 18.000 avortements en 2009, ce qui représente environ 13 % de l'ensemble des grossesses.

Depuis sa dépénalisation, le nombre d'avortements est en constante augmentation (en moyenne, 500 IVG supplémentaires par an). Cela s'explique en partie par l'évolution de la population : l'augmentation du nombre de femmes (plus de 200.000 femmes supplémentaires en Belgique entre 2001 et 2007<sup>20</sup>) induit irrémédiablement davantage de grossesses et donc un nombre plus élevé d'avortements. De plus, il y a également une amélioration constante de l'enregistrement des IVG<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Source : SPF Economie.

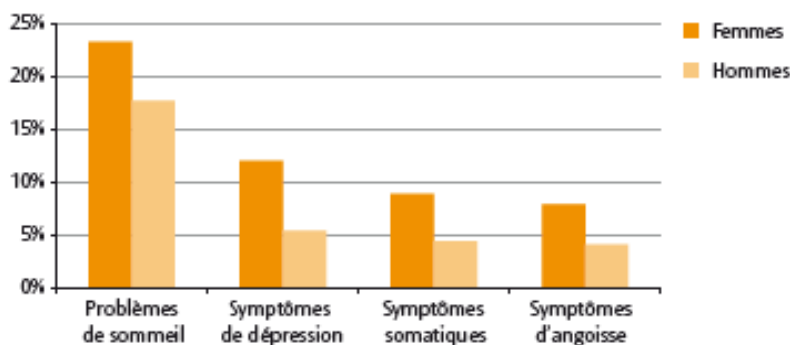
<sup>21</sup> En Belgique, la Commission Nationale d'Evaluation de l'Avortement constate depuis plusieurs années une meilleure collaboration de la part des médecins pratiquant les avortements, au départ peu rassurés de devoir transmettre le nombre d'IVG réalisées. (Source : KRUYEN, F., « La Commission Nationale d'Evaluation de l'Avortement » dans *Chronique Féministe*, Bruxelles : Université des Femmes, n° 105, janvier/juin 2010, p. 14-15.)

En parallèle, il est intéressant de rappeler que le taux de fertilité en Belgique a aussi tendance à augmenter depuis plus de 10 ans<sup>22</sup>.

#### 4.3 Santé mentale

- 13,5 % des femmes ont déjà eu des pensées suicidaires et 6 % d'entre elles ont déjà tenté de passer à l'acte.

Problèmes psychiques selon le sexe\* (2008)



\* Après correction de l'âge.

Source : ISP, Enquête de Santé Belgique 2008 : Lydia Gisle, Santé mentale.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir déjà eu des pensées suicidaires et avoir tenté de mettre fin à leurs jours. Par contre, la tendance s'inverse pour les chiffres effectifs du suicide, majoritairement masculin (72 %), ce qui met souvent l'accent sur un « mal-être masculin ». Comment peut-on expliquer cette différence ? Ce serait principalement dû aux moyens plus radicaux utilisés par les hommes (ex. arme à feu) pour mettre fin à leurs jours. Mais en tout cas, pour obtenir une image réaliste de la détresse des femmes et des hommes, il est essentiel de prendre en compte la totalité des données en relation avec des déclarations de « problèmes psychiques ».

<sup>22</sup> En 1999, une femme avait en moyenne 1,62 enfant. En 2008, ce chiffre s'élevait à 1,85 enfant. (Source : IEFH, *Idem*, p. 14.)

## 5. Lutte contre le sexisme

« Une bonne manière d'étudier les différences qui existent entre la vie quotidienne des femmes et des hommes consiste à comparer leur emploi du temps. [...] Lorsque l'on considère l'emploi du temps moyen des femmes et des hommes, on remarque que des schémas stéréotypés existent toujours. »<sup>23</sup>

Évolution dans l'emploi du temps moyen des femmes et des hommes par semaine selon le sexe, à partir de 19 ans (1966, 1999, 2005)

	Durée par répondant (hh:mm)					
	Différences EET'66		Différences EET'99		Différences EET'05	
	Les femmes font plus	Les hommes font plus	Les femmes font plus	Les hommes font plus	Les femmes font plus	Les hommes font plus
Travail rémunéré		27:28		10:45		9:35
Tâches ménagères	28:20		11:16		9:55	
Soins et éducation des enfants	2:54		1:54		1:47	
Éducation		0:39		0:09	0:27	
Soins personnels, manger & boire	1:00		1:02		1:19	
Dormir & se reposer	0:29		1:47		2:21	
Participation sociale	0:12		0:28		0:09	
Temps libre		2:40		4:13		5:47
Déplacements		2:09		1:38		0:38

Sources : DGSIE, Enquête belge sur l'emploi du temps 1999 et 2005 (élaboration TOR, VUB) ; Enquête sur l'emploi du temps 1966, Philip J. Stone, Henry A. Murray Research Center, Massachusetts (analyses TOR, VUB).

N.B. : EET'66 = en 1966; EET'99 = en 1999; EET'05 = en 2005

Ce tableau illustre à la fois l'écart dans la répartition des activités féminines et masculines, ainsi que l'évolution dans le temps. Sur les 30 dernières années, les activités exercées en majorité par des femmes restent liées à la sphère privée, sauf l'exemple notoire de l'éducation. Les femmes passent aujourd'hui en moyenne 27 minutes supplémentaires à se former que les hommes. Par contre, il est interpellant de constater que l'écart de temps libre en faveur des hommes ne cesse d'augmenter. Pour l'expliquer, il faut imaginer que le temps de travail des hommes n'a cessé de diminuer, grâce à la réduction collective du temps de travail ces dernières décennies, alors que c'est l'inverse pour les femmes. Elles se sont insérées de plus en plus nombreuses sur le marché du travail tout en continuant d'assumer la plus grande part des tâches familiales. Les femmes y ont gagné sans doute en autonomie économique mais sont perdantes sur leur temps libre.

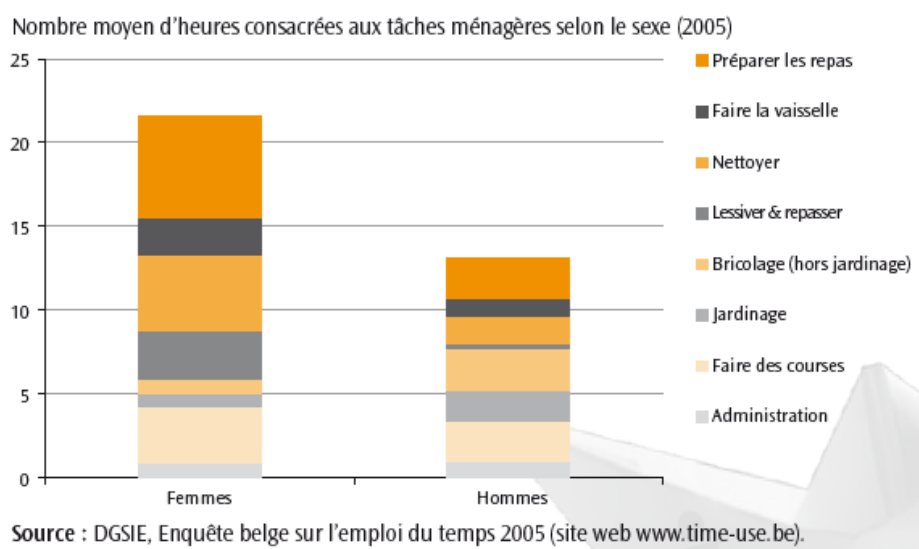
- Les femmes avec enfants consacrent 2 fois moins de temps à un travail rémunéré que les hommes avec enfants.

Le fait d'avoir des enfants constitue un frein à l'emploi des femmes et un stimulant chez les hommes. Mais même au sein du groupe des travailleuses et travailleurs sans enfants, où se trouvent pourtant les femmes les plus actives sur le marché du travail, celles-ci consacrent toujours une part importante de leur temps aux tâches ménagères, contrairement aux hommes pour qui c'est le temps dédié au travail rémunéré qui continue de primer.

- Les femmes dédient en moyenne 13 heures par semaine aux soins et à l'éducation des enfants lorsque ceux-ci ont moins de 7 ans.

<sup>23</sup> Source : IEFH, *Idem*, p. 178.

Le temps destiné aux soins et à l'éducation des enfants a un double impact sur l'emploi du temps des femmes. En effet, les femmes ne diminuent pas le temps qu'elles dédient aux tâches ménagères pour avoir davantage de temps pour les soins et l'éducation des enfants mais additionnent les deux. Cela allonge leurs journées, contrairement à celles des hommes qui demeurent de durées équivalentes, peu importe l'âge de l'enfant. De plus, si les femmes ne trouvent pas assez de temps pour les soins et l'éducation des enfants, elles ne touchent pas au temps consacré aux tâches ménagères mais réduisent plutôt le temps dédié au travail rémunéré. Elever des enfants, surtout quand ils sont jeunes, exerce ainsi une pression sur les femmes qui ne semble pas affecter les hommes.



En plus des écarts conséquents dans la prise en charge du temps consacré aux tâches ménagères, certaines tâches conservent un caractère très stéréotypé. Cela se marque fort dans tout ce qui est lié au linge. Inversement, le bricolage semble être principalement de la responsabilité des hommes. Les tâches davantage valorisées par la société et considérées souvent comme des loisirs (bricolage et jardinage) demeurent l'apanage des hommes. Les femmes se retrouvent encore et toujours reléguées au rôle traditionnel de « maîtresse de maison » (repas, nettoyage, linge,...).

Ces statistiques ne révèlent rien qu'on ne savait déjà sur la répartition des tâches entre femmes et hommes, mais elles permettent en partie de contrer le mythe de l'égalité déjà là, assez répandue dans l'opinion publique. Si les hommes « aident » un peu plus que dans les années '60, nous sommes toujours loin d'une prise en charge à égalité des tâches domestiques.

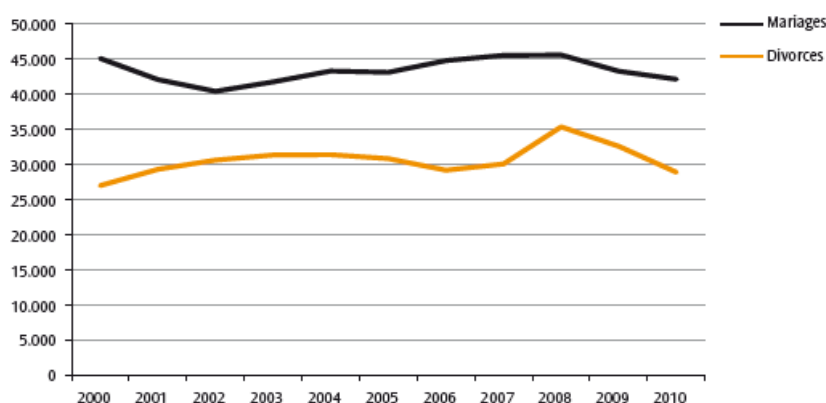
## 6. Se construire des droits

### 6.1 Mariages, divorces et cohabitation légale

- Il y a eu **42.000 mariages** célébrés en 2010. Le nombre de mariages, qui augmentait légèrement chaque année, a désormais tendance à baisser.
- **2 mariages sur 3 finissent par un divorce**. Leur durée moyenne est de **14 à 15 ans**.
- Les femmes ont en moyenne **3 ans de moins** que les hommes lorsqu'elles se marient.

Quelles que soient les évolutions (notamment le mariage entre personnes du même sexe reconnu en Belgique depuis 2003), une tendance ne change pas : la majorité des mariages se composent d'un homme et d'une femme plus jeune que lui. Ce modèle traditionnel renvoie à l'image idéalisée d'un mari « fort » qui protégera sa femme « fragile ». De même, lors de remariages, les hommes auront tendance à choisir des femmes plus jeunes. Ce qui signifie que les ex-conjointes, considérées comme « trop âgées », auront davantage de difficultés à reconstruire un couple, si elles le souhaitent.

Évolution du nombre de mariages et de divorces (2000-2010)



Source : DGSIE, Direction thématique « Société ».

L'année 2008, qui a suivi la réforme du divorce entrée en vigueur en septembre 2007, a vu augmenter significativement le nombre de divorces. Cette hausse est d'ailleurs déjà visible dès la fin de 2007. Cet accroissement soudain du nombre de divorces est très certainement lié à la réforme de la loi. Ainsi, des personnes souhaitant divorcer mais réticentes face à une procédure compliquée, à un-e conjoint-e peu coopératif/tive, etc. auront attendu la mise en place d'une procédure plus rapide et facilitée. L'impact qu'a eu cette réforme sur le nombre de divorces par consentement mutuel, autrefois largement majoritaires parmi les procédures de divorce, n'est pas analysé ici mais nécessiterait certainement une évaluation.

- La police reçoit en moyenne **6 plaintes par jour pour non-paiement de la pension alimentaire**. Dans **81 %** des cas, ces plaintes sont formulées par des femmes.

Les mères monoparentales et leurs enfants subissent les conséquences négatives du non-paiement des pensions alimentaires, notamment en terme de précarité. Pourtant, le paiement d'une pension alimentaire et le montant de celle-ci sont une décision entérinée par la Justice.

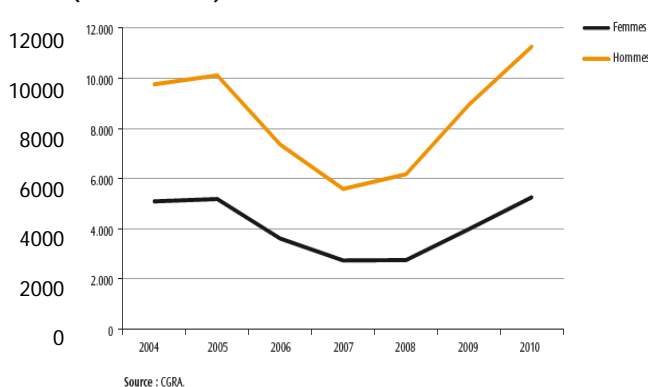
- Plus de 70.000 personnes ont fait une déclaration de **cohabitation légale** en 2010<sup>24</sup>.

Le nombre de déclaration de cohabitation légale<sup>25</sup> est en forte hausse. Malgré le fait que la cohabitation légale est une disposition relativement récente (1998), son succès nous indique que de plus en plus de couples sont à la recherche d'une autre forme d'union, peut-être moins traditionnelle que celle du mariage et où l'engagement est plus réduit aussi bien dans la durée que pour les droits et devoirs mutuels.

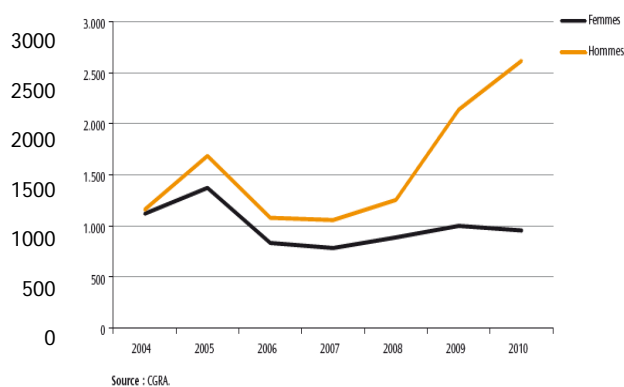
## 6.2 Migration et droit d'asile

- 1 demande d'asile sur 3 est introduite par une femme.
- 27 % des réfugié-e-s reconnu-e-s (demandes d'asiles acceptées) sont des femmes.

Evolution du nombre de demandes d'asile selon le sexe (2004-2010)



Evolution du nombre de reconnaissance selon le sexe (2004-2010)



*N.B. : Attention, les deux graphiques n'ont pas la même échelle.*

De manière globale, de moins en moins de demandes d'asile sont introduites chaque année par rapport à il y a dix ans. Depuis 2007 où la procédure de demande d'asile a été adaptée, on assiste à une stabilisation. Si les hommes ont toujours été majoritaires à introduire une demande d'asile, l'écart par rapport aux femmes s'est accentué ces dernières années. Auparavant, les femmes étaient plus nombreuses à être reconnues comme réfugiées. Cette reconnaissance pour les femmes a subi une baisse significative depuis deux ans tandis que celle des hommes ne cesse d'augmenter. A l'heure actuelle, il y a ainsi proportionnellement davantage de femmes sans-papiers qui voient leur demande d'asile déboutée.

Pourtant, de nombreuses femmes demandeuses d'asile se sont vues contraintes de quitter leur pays d'origine en raison des violences spécifiques auxquelles elles étaient - ou risquaient d'être - soumises (mariage forcé, viol, négation des droits fondamentaux,

<sup>24</sup> Puisque le Registre national ne consigne pas le nombre de déclarations de cohabitation légale en tant que telles mais bien le nombre de personnes concernées par ces déclarations, il faut diviser ce nombre par 2 pour se faire une idée du nombre de conventions de vie communes, soit environ 35.000. Les déclarations de cohabitation légale concernent aussi des cohabitations entre frères et sœurs, etc.

<sup>25</sup> Contrairement à la cohabitation de fait qui concerne simplement deux personnes domiciliées à la même adresse, la cohabitation légale implique une déclaration de cohabitation légale réalisée devant l'officier d'État civil de sa commune. Cette déclaration donne naissance à une série de droits et obligations auxquelles les cohabitants légaux ne peuvent déroger.



mutilations,...). Il semble donc qu'une reconnaissance de ces critères spécifiques dans la prise en compte des demandes d'asile soit plus que jamais d'actualité et que ce combat doive continuer.

## Conclusion

Les différentes thématiques présentées dans cette analyse ne doivent pas être considérées comme des entités séparées les unes des autres. Le réel intérêt est de pouvoir les croiser entre elles, d'observer comment certains éléments se renforcent mutuellement, de se rendre compte à quel point les discriminations à l'égard des femmes s'inscrivent dans l'ensemble de la société.

Ces statistiques et indicateurs de genre nous démontrent que, même si certains écarts entre les femmes et les hommes ont un petit peu diminué, la situation n'a pas radicalement changé : les femmes se heurtent toujours à de nombreux obstacles et doivent faire face à de multiples difficultés qui ont un impact bien moins important sur la vie des hommes. Et ce ne sont pas les mesures d'austérité mises en place par le gouvernement qui vont améliorer leur situation<sup>26</sup>.

Pourtant, à la sortie de cette publication, le focus effectué, notamment par la presse, sur certains détails anecdotiques (comme le fait que les femmes sont moins dangereuses que les hommes sur les routes) montre le peu de sérieux accordé aux injustices et inégalités que vivent les femmes, en Belgique, au 21<sup>ème</sup> siècle. Plus grave, la tendance à mettre les situations des femmes et des hommes sur un même pied a pour effet de rendre invisible le caractère collectif et sociétal des discriminations à l'encontre des femmes et de nier que la domination patriarcale est toujours à l'œuvre dans notre société (ce fut notamment le cas lors du traitement des données sur les violences). Cela contribue à renvoyer les inégalités à un niveau individuel et à freiner un changement radical de notre société. C'est pourquoi, il ne suffit pas d'exiger des autorités publiques qu'elles collectent et publient des statistiques et indicateurs sexués, encore faut-il que ces données précieuses ne soient pas instrumentalisées et qu'elles servent bien à prendre conscience de tout le chemin qui reste à parcourir pour aboutir à une société plus égalitaire, solidaire et juste.

<sup>26</sup> Voir le dossier en ligne de Vie Féminine « Mesures d'austérité du gouvernement : un impact sur les femmes » pour plus d'informations : <http://www.viefeminine.be/spip.php?rubrique361>